

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels		
<b>Filière</b>	<b>Master Design</b>		
<b>Orientation</b>	<b>Design de Produit</b>		
<b>Titre du module</b>	Design - Collaborations II		
<b>Code</b>	1MaDeDP22		DDI303862FE19
<b>Type de formation</b>	Master		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Crédits ECTS</b>	5		
<b>Prérequis</b>	Aucun		
<b>Langue</b>	Français / Anglais		
<b>Lieu</b>	ECAL		

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	<p>Le module permet à l'étudiant-e d'intégrer toutes les informations et compétences acquises précédemment pour mener à bien un projet d'envergure de niveau professionnel en gérant le temps à disposition.</p> <p>Les compétences visées sont la maîtrise des savoir-faire pertinents, la sûreté et l'aisance d'un point de vue méthodologique, l'autonomie dans la gestion du projet, l'originalité et le caractère innovateur de la démarche, et la cohérence entre l'intention et la réalisation.</p>		
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Le module consiste en un travail pratique de création d'un produit ou d'une gamme de produits faisant appel à des notions techniques et technologiques de haut niveau. Les étudiant-e-s effectuent des exercices imposés de création de produits, dans le cadre de projets de moyenne et longue durée.</p>		
<b>Formes d'évaluation et de validation</b>	<p>Le travail est évalué au terme du semestre par un jury.</p> <p>L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours.</p> <p>Pour l'obtention des crédits, l'étudiant doit obtenir la moyenne de 4 au minimum.</p>		
<b>Modalités de rattrapage</b>	<p>Remédiation possible par la réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p>		
<b>Enseignant</b>	Michel Charlot		

<b>Responsable du module</b>	Camille Blin		
<b>Descriptif validé le</b>	3 septembre 2019	<b>Par</b>	Camille Blin